

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE ANDRE BLOT DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 19 Juin 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LERAY-GRILL C., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., MARCHAND-DEDELLOT I., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESRUES T., LAHAYE P., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. DESBORDES P-J., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. MAILLARD M. à M. ORY G., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., Mme MARCHAND-DEDELLOT I. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RESSOURCES HUMAINES

Création de poste

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU l'avis favorable de la commission n°1 en date du 13 juin 2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La nouvelle organisation du service des ressources humaines, comprenant la création de 2 unités dénommées « Développement » et « Gestion », requiert, notamment pour cette dernière, le recours à un responsable d'unité

disposant de solides qualités managériales, ainsi qu'un niveau de compétences, de connaissances et de technicité correspondant à un emploi de catégorie A.

Le responsable de l'unité « gestion » aura la charge de l'animation, de la coordination et du pilotage des services « carrière / paie » et « paie / gestion des temps ».

Des entretiens de recrutement se sont déroulés le 28 mai 2018 pour pouvoir au poste de responsable de cette unité « gestion ». Sur avis concordant de la Vice-présidente en charge des ressources humaines et du Directeur Général des Services, la candidature d'un agent titulaire a été retenue.

Il n'existe pas aujourd'hui de poste d'attaché territorial vacant au tableau des effectifs et il convient donc, pour pourvoir à l'emploi et permettre le recrutement d'un agent titulaire, de le créer.

A ce titre, sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté est invité à approuver la création d'un emploi permanent selon les modalités précisées ci-après.

| Grade / temps de travail | Temps de travail | Date d'effet |
|--------------------------|------------------|--------------|
| Attaché territorial | Temps complet | 01/08/2018 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

